

Un Canton de Neuchâtel en mouvement et conquérant

Sous la forme d'un film d'une quinzaine de minutes, le Conseil d'État présente le bilan de la législature 2017-2021. Les principaux projets initiés dès 2013 pour favoriser une transformation positive et durable du canton ont abouti ou franchi des étapes décisives. Les réformes mises en œuvre concernent tous les domaines de la vie publique. Menées par une équipe gouvernementale soudée et inchangée depuis près de sept ans, elles ont donné un nouveau visage et de nouvelles impulsions au Canton de Neuchâtel, qui a su affronter les crises et les défis et qui, aujourd'hui, inspire confiance.

Le Conseil d'État a décidé de présenter son bilan de législature 2017-2021 sous une forme inédite, en faisant appel à l'image. C'est dans une vidéo d'une quinzaine de minutes, réalisée par la chancellerie (REC), que la présidente du Conseil d'État Monika Maire-Hefti, les conseillers d'État Jean-Nathanaël Karakash (vice-président), Laurent Kurth, Alain Ribaux et Laurent Favre, ainsi que la chancelière d'État Séverine Despland dressent un bilan de la législature écoulée. Ce film présente les réalisations marquantes et les transformations initiées pour notre canton, dont la plupart ont concrétisé des directions données au cours de la législature 2013-2017 déjà.

Durant ces huit années, le Conseil d'État s'est engagé pour restaurer la confiance, pour améliorer l'image du canton et renforcer son attractivité. Collège uni, le gouvernement cantonal a pu compter sur une administration cantonale engagée, efficace et compétente. Le Conseil d'État est parvenu à fédérer progressivement les énergies positives du canton pour faire aboutir plusieurs projets cruciaux pour l'avenir des Neuchâteloises et des Neuchâtelois. Ce sont ces réalisations qui, pour la plupart, sont présentées dans le film.

Symbole de l'unité cantonale et de la formule « Un canton, un espace », la circonscription unique est devenue réalité. Elle se matérialisera pour la première fois lors des élections cantonales 2021. Réalisation marquante des années écoulées avec les décisions définitives relatives à la construction de la future ligne ferroviaire directe entre le Haut et le Bas et aux contournements autoroutiers du Locle et de La Chaux-de-Fonds, Mobilité 2030 concrétisera aussi le lien étroit voulu entre les régions. La révision de la loi sur l'énergie et le nouveau Plan directeur cantonal d'aménagement du territoire sont adoptés ; avec la réforme fiscale elle aussi aboutie, ils permettront de renforcer l'attractivité résidentielle et d'attirer de nouveaux habitant-e-s dans le respect des principes du développement durable.

La modernisation est également à l'œuvre au sein de l'État avec le regroupement de plusieurs entités comme les garages de l'État et celui des services informatiques des collectivités publiques ou encore avec la réorganisation de nombreux services de l'administration cantonale sur deux pôles. Des impulsions importantes ont été données dans la direction de la numérisation avec le développement des prestations du Guichet unique, du géoportail et de la cyberadministration, qui participent à la flexibilité et à la modernisation du service public. L'éducation numérique est aussi sur les rails au sein des

écoles neuchâteloises et la communication publique s'appuie toujours davantage sur les vecteurs numériques.

Au niveau de la formation, l'Université de Neuchâtel a retrouvé en huit ans sérénité et attractivité et bénéficiera de deux nouveaux bâtiments grâce au projet UniHub. Fruit d'une collaboration entre acteurs de l'économie, de la formation et de la recherche, Microcity SA a vu le jour et renforce le positionnement du canton à la pointe de l'innovation. Les politiques d'appui au développement économique et de l'emploi ont également été complètement repensées. La nouvelle stratégie d'intégration professionnelle, ciblant l'adéquation entre les besoins des personnes en recherche d'emploi et ceux du marché du travail, a permis à Neuchâtel de retrouver un niveau de chômage comparable à celui des cantons voisins.

Les prestations sociales ont, elles aussi, été entièrement repensées autour des besoins de la personne. L'investissement dans la prévention et l'insertion a produit des résultats, de sorte que le taux d'aide sociale et les coûts de la facture sociale ont diminué durant la législature écoulée. Et le Conseil d'État vient de soumettre au Grand Conseil un projet de nouvelle loi, afin de renforcer l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Avec les projets menés et les équilibres retrouvés, le Conseil d'État est convaincu que le Canton de Neuchâtel est aujourd'hui sur la bonne voie. Les réformes réalisées ou initiées durant les deux dernières législatures permettent d'améliorer l'attractivité du canton, de renforcer la cohésion cantonale, ainsi que le bien-être et la prospérité de l'ensemble de sa population. Elles contribueront également à accélérer la reprise et à retrouver une dynamique positive au sortir de la crise que nous traversons actuellement. Aujourd'hui, Neuchâtel est en mouvement !

Découvrez les réalisations de la législature sur le site : <https://legislature.ne.ch>

Contact : Monika Maire-Hefti, présidente du Conseil d'État, tél. 032 889 69 00.

Neuchâtel, le 9 mars 2021